



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale de l'Administration et du Patrimoine
Direction du Patrimoine
Service des Études et Projets de Construction

CAHIER DES CHARGES

**SELECTION D'UN MAITRE D'OEUVRE POUR LA RENOVATION DE TOITURE-TERRASSE
JARDIN DE LA ZONE ENERGIE SIEGE DE LA BCEAO A DAKAR**

JUILLET 2019

I – OBJET DU CAHIER DES CHARGES

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) envisage de procéder à la rénovation de la toiture-terrasse jardin de la zone énergie de son Siège à Dakar, au Sénégal.

Les travaux sont envisagés suites aux infiltrations d'eau enregistrées dans la zone abritant les groupes électrogènes du Siège.

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les missions du cabinet qui sera chargé des études techniques et du suivi de l'exécution desdits travaux.

II - DESCRIPTION DE LA TOITURE DE LA ZONE ENERGIE

La zone énergie du Siège de la BCEAO à Dakar est situé au sous-sol du siège et surmonté d'une dalle en béton recouvert d'un jardin. La couche végétale comprend essentiellement une pelouse, des plantes herbacées et quelques palmiers.

III – PRESTATIONS ATTENDUES DU MAITRE D'OEUVRE

Les prestations attendues du Maître d'œuvre peuvent être réparties en deux missions principales comme suit :

III. 1 Mission d'études techniques du projet

La mission d'études techniques concerne notamment :

- l'expertise de la structure et de l'étanchéité de la toiture-terrasse jardin de la zone énergie ;
- l'élaboration d'un rapport d'expertise faisant notamment l'état de dégradation de la toiture et formulant des recommandations précises pour les travaux à réaliser en vue de :
 - la rénovation (ou le remplacement) des éléments porteurs ;
 - la rénovation (ou le remplacement) du complexe d'étanchéité ;
- la proposition d'un aménagement paysager tenant compte de l'environnement immédiat de l'ouvrage ;
- l'élaboration du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) comportant les pièces écrites et graphiques nécessaires et permettant aux entreprises consultées d'appréhender, sans ambiguïté la nature, la quantité, la qualité et les limites de leurs prestations ;
- l'assistance au Maître de l'Ouvrage pour le dépouillement des offres des soumissionnaires pour permettre le choix des solutions les plus avantageuses tant au plan technique que financier.

Le Maître d'œuvre devra affecter à ces études au minimum un personnel avec les qualifications suivantes :

- un ingénieur en génie-civil avec cinq (5) ans d'expérience minimum dans des travaux similaires ;
- un architecte paysagiste avec cinq (5) ans d'expérience minimum dans des travaux similaires.

III. 2 Mission de suivi de l'exécution des travaux

Cette mission vise à s'assurer de la conformité des réalisations avec les prescriptions du cahier des charges. A cet effet, le Maître d'œuvre assurera la surveillance technique des réalisations sur le chantier (examen et approbation des plans d'exécution, des matériaux, des fournitures et des équipements ainsi que l'organisation des réceptions provisoire et définitive en relation avec l'entreprise).

Le Maître d'œuvre devra affecter au suivi exclusif des travaux un personnel qualifié justifiant de bonnes expériences dans le domaine :

- un ingénieur génie civil avec une expérience significative en gestion de projet notamment dans les rénovation d'étanchéité de bâtiment ;
- un paysagiste de niveau brevet de technicien avec 5 ans d'expérience dans le domaine des aménagements paysagers ;
- un technicien supérieur en bâtiment avec 5 ans d'expérience en pose d'étanchéité de bâtiment.

V – VISITE DES LIEUX

Une visite des lieux, préalablement à la soumission sera effectuée par les prestataires pour avoir un aperçu des contraintes techniques et des difficultés d'exécution qui auraient été omises ou qui n'ont pu être clairement définies.

VI – PRESENTATION DE LA SOCIETE

Les soumissionnaires devront fournir les informations ci-après :

- présentation générale de la société ;
- liste des références dans le domaine de l'étanchéité des bâtiments notamment des toitures-terrasses jardin.

VII – OFFRE TECHNIQUE

Les soumissionnaires devront fournir les informations suivantes :

- la description détaillée des prestations qu'ils se proposent d'offrir ;
- la méthodologie et le programme de travail (délai d'étapes à préciser) ;
- la nature des rapports d'étape qu'ils auront à fournir ;
- le temps nécessaire pour la mission ;
- l'effectif et les curriculum vitae des experts qui interviendront dans la mission ;
- la liste des outils numériques et de mesure à utiliser pour la bonne exécution des prestations.

VIII – OFFRE FINANCIERE

L'offre financière doit être établie hors taxes en FCFA et inclure tous les frais nécessaires à l'accomplissement de la mission. Elle sera décomposée en deux parties comme suit :

- frais relatifs à la mission d'études techniques du projet (à exprimer en prix global et forfaitaire) ;
- frais relatifs à la mission de suivi de l'exécution des travaux (à exprimer en pourcentage du coût total des travaux).

Les conditions devront être détaillées (en nombre ou volume horaire et prix) en faisant ressortir notamment les éléments ci-après :

- honoraires ;
 - frais de déplacement d'éventuels experts non résidents sur le site ;
 - frais de séjour d'éventuels experts non résidents sur le site ;
 - frais de logistique.
-

IX – CADRE DE DEVIS

Item	Désignation	Volume horaire (homme/jour)	Coût unitaire (FCFA)	Montant (FCFA)
1	Mission d'études techniques			
1.1.	Expertise de la toiture verte			
1.2.	Élaboration des notes de calcul			
1.3.	Élaboration du Dossier d'Appels d'Offres (DAO) et sélection du prestataire			
2	Suivi de l'exécution des travaux (à exprimer en pourcentage du coût des travaux)			
Montant Total HTVA (FCFA)				